

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 25 février 2013**

Présidence : M. André CATTIN

**1. Appel : 85 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BUCHS Patrick, CARRARD Raymond, DARBRE GUBBINS Florence, DE GARRINI Luciano, DESPONDS Vincent, DUFOUR Laurence, DUPUIS Pierre-Alain, FRACHEBOURG Jean-Marie, HANHART Jacques, MERMILLIOD Nathalie, PERRIN Christian, PIEREN Taïna, RUPPRECHT Knut

Absents : DOUSSE Jean-Robert, EQUHEY Steve

**2. Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2013**

M. le Municipal Claude DUPERTUIS souhaite apporter des rectifications sur ses dires en page 15. Il signale premièrement qu'aux abords des bâtiments il y aura « de la terre et de la prairie... » et que, contrairement à ce qu'il avait dit, le service des bâtiments et son Municipal n'étaient pas impliqués dans le concours.

Le procès-verbal modifié est accepté par 78 oui et 2 non.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. Yves FROIDEVAUX informe le Conseil que Mme Jessica JACCOUD est désormais Présidente du groupe socialiste au Conseil.

Mme Jessica JACCOUD se réfère à la motion de M. Miéville et Mme Nelissen « Des mesures concrètes pour rendre à Nyon l'attractivité de son espace public » et signale que le sujet a déjà fait l'objet de deux postulats par ces mêmes auteurs. L'un a été envoyé à la Municipalité pour étude et rapport lors de la séance du 10 décembre, le second a fait l'objet d'un rapport municipal accepté lors de la séance de janvier. Afin d'éviter d'enfoncer des portes ouvertes, elle requière, au nom du groupe socialiste, que cette motion soit retirée de l'ordre du jour, les auteurs étant libres de revenir lors du prochain Conseil avec une interpellation, forme plus adaptée compte tenu des circonstances.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY suggère de la laisser à l'ordre du jour et de l'envoyer directement à la Municipalité. Elle fera partie de la réponse dont elle a fait mention lors de la dernière séance.

M. Laurent MIEVILLE désire maintenir la motion à l'ordre du jour.

Au vote, le Conseil refuse le retrait de la motion par 47 non et 26 oui.

M. le Président ajoute un point 14bis, soit réponse municipale à l'interpellation de M. Claude FARINE intitulée « Quartier de la Petite Prairie : quelles mesures de sauvegarde pour l'aqueduc romain ? »

L'ajout du point 14bis est accepté par 70 oui, 6 non et 5 abstentions.

L'ordre du jour modifié est accepté par 65 oui, 8 non et 9 abstentions.

#### **4. Communications du Bureau**

- M. le Président signale qu'un recours a été adressé à la cour de droit administratif du Tribunal cantonal concernant la levée des oppositions du Plan de Quartier Marans-Couchant.
- Concernant la motion de M. Jacky COLOMB au sujet de la station de GNC, il indique que le service juridique du canton a admis que l'on pouvait accepter la motion, mais vu qu'elle n'a pas d'effet suspensif, l'interpellation est plus appropriée.
- M. le Président donne lecture d'une lettre de la commission culturelle, suite à la diminution du budget d'achats d'œuvres d'art, bien qu'estimant qu'un des membres de la dite commission devrait la lire.

#### **5. Communications municipales**

M. le Municipal Olivier MAYOR signale que le cheminement piétonnier le long de la route de Signy durant les travaux de la Petite Prairie est réalisé et praticable. Il répond ensuite à M. Jean-Pierre VUILLE sur la largeur du trottoir à l'avenue des Eules. Le trottoir existant n'a pas été rétréci par le projet du rond-point et a même été augmenté aux endroits critiques de 20 à 30 cm, comme prévu par les plans. Entre les deux passages piétons projetés sur l'avenue des Eules et de Signy, le trottoir est plus large d'environ 30 cm. L'élargissement du trottoir sera traité en coordination avec l'étude de la requalification de la route de Signy.

M. le Municipal répond encore à M. Jean BISCHOFBERGER au sujet des barres métalliques sur les containers à papier aux éco-points. Celles-ci ont été posées afin d'éviter le dépôt d'ordures ménagères. Cela existait déjà dans différents points et a été généralisé. Ces barres pourraient éventuellement être supprimées si la population joue bien le jeu du tri.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Bernhard WILLI qui avait rappelé qu'une bande cyclable avait été promise par M. le Municipal Olivier MAYOR lors de la séance du préavis 24/2012 à la Gravette et l'informe que les demandes ont été faites au canton. Malheureusement la route a une largeur de 7 m et devrait avoir minimum 9.40 m ou, dans certains cas, 8.50 m, pour assurer la sécurité des vélos. Il faut donc dans un premier temps renoncer à cette bande cyclable mais la volonté municipale demeure ferme d'en mettre un maximum. Les cyclistes devront emprunter les axes sur lesquels ils seront prioritaires, comme prochainement la route des Tattes-d'Oie. Toutefois, lors de la réalisation de la RDU, si la route est élargie, des pistes cyclables pourraient voir le jour.

Mme la Municipale signale que les Présidents de groupes et de partis ont été contactés pour la nomination d'une commission pour le projet des nouveaux statuts de l'association intercommunale du SDIS. Certains ont déploré ne pouvoir nommer des commissaires sans avoir des éléments concrets. La date de la première séance prévue le 20 mars a été annulée, certains groupes ayant leur séance de préparation, celle du 26 mars est maintenue. Une note informative sur le sujet sera transmise prochainement, les statuts suivront dès qu'ils auront été adoptés par les 18 Municipalités.

M. le Municipal Claude ULDRY rappelle que, depuis fin août, des panneaux photovoltaïques et thermiques ont été installés sur la maison de Bourgogne. Il signale que 5'679 kWh ont été produits par les panneaux photovoltaïques et 6'422 kWh ont été produits par les panneaux thermiques. Un panneau d'information a été posé dans l'immeuble qui indique la puissance instantanée produite et totale. Ces chiffres sont légèrement en-dessous des prévisions du préavis, mais il s'agit là des mois les plus sombres de l'année.

#### **6. Propositions individuelles**

Mme Jessica JACCOUD constate avec regrets que les conditions aujourd'hui en vigueur, ne permettent plus aux Conseillers d'exercer leur mandat politique en parallèle à leur activité professionnelle avec conscience et diligence. En premier lieu, elle observe que pas moins de dix préavis et rapports municipaux sont déposés ce soir. Tous répondent à des besoins et des

demandes nécessaires. Néanmoins les traiter en commission en l'espace de seulement dix jours, entraîne une charge de travail conséquente. Ensuite, la pratique obligeant la commission à rapporter pour la séance suivante se généralise, voire se banalise. Lorsqu'elle n'est pas explicitement mentionnée dans le préavis, elle est requise avec insistance par la Municipalité lors de la séance de commission. Le calendrier imposé par la Municipalité ne permet plus, ou avec une grande difficulté, à une commission de se réunir à plusieurs reprises ou de requérir des informations complémentaires. Les rapporteurs doivent soumettre leurs conclusions dans des délais extrêmement courts. En outre, la ville de Nyon est entrée dans un processus de négociations et consultations visant à la création de deux associations intercommunales (police et SDIS). Ces multiples séances de présentations et réunions de commissions s'ajoutent aux précédentes et rendent la charge de travail pour les groupes considérable. Au demeurant, le groupe socialiste constate que les Conseillers sont de plus en plus sollicités dans des délais de plus en plus courts, tout en menaçant la qualité de leur travail. Dans de pareilles conditions, elle constate que l'exercice des droits politiques par tous est menacé par la planification municipale actuelle. Ce constat la désole et elle espère que la Municipalité prendra les mesures nécessaires afin de remédier à cette distorsion de rythme entre un organe exécutif professionnel et un organe délibérant de milice.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT trouve qu'il s'agit d'un très bon débat, mais il n'est pas possible de limiter le nombre de préavis par séance. Nous sommes dans une ville en mutation et la Municipalité ne fait pas tout ceci par amusement ou pour se rendre importante. Il y a beaucoup de dossiers, de pressions de toutes parts, de la part d'acteurs économiques, de la vie sociale culturelle ou sportive qui attendent des autorités de prendre des décisions et d'avancer. Il n'y a pas de choix possible. Il rappelle que tout ce qui est lié au développement de la ville, date de 1949 ou 1967. On est aujourd'hui face à la réalisation des décisions des Conseils des 25 dernières années, voire plus. On n'a pas le choix, il faudra s'adapter ou revoir certains fonctionnements.

M. Philippe GLASSON fait part des remarques suivantes : « Notre Conseil ayant judicieusement et récemment décidé d'acquérir l'ancienne propriété Gubler, je souhaite vous soumettre quelques idées qui tiennent compte des caractéristiques actuelles de l'endroit. La première chose à implanter dans cette zone, est un grand centre du commerce de la drogue équipé d'un drive-in en raison du trafic routier important. Ce centre correspond merveilleusement aux critères de la mobilité douce car situé au milieu des trois pôles de consommation les plus importants : l'école du centre ville, le gymnase et l'école de commerce. Il faut adjoindre à ce centre une banque, en raison des montants financiers échangés et je sais que la BCI (Banque pour la Consommation Illicite) est très intéressée à cette implantation. De plus, on peut concevoir un café comme lieu d'échange et nous lui avons trouvé un nom « Out of Africa ». Nous devrions bien sûr y ajouter un petit centre médical pour les overdoses ou états de manque. Finalement, l'actuelle restauration du temple devrait permettre de le déplacer quelque peu dans cette zone, car l'on sait bien, depuis le camarade Karl Marx, que la religion est l'opium du peuple... Pour conclure, je souhaite vivement que notre Municipalité abandonne sa politique de « tout va bien, y a rien à voir » pour une politique décidée et volontariste du développement du trafic de drogue à Nyon, afin de faire connaître notre ville comme un centre international du trafic de drogue. On pourrait aussi modifier le slogan de notre ville qui deviendra : Nyon la cité du bon joint... »

M. Braulio MORA rappelle qu'il avait déposé un postulat le 31 mai 2010 demandant la création d'un parlement des jeunes à Nyon. La réponse est venue en septembre 2011 avec le souhait de la Municipalité de transmettre ce projet au Conseil Régional. Nous sommes en février 2013 et il ne s'est rien passé. Il souhaite savoir si la proposition a bien été soumise au Conseil Régional et s'il s'agissait d'une volonté réelle.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que la lettre a été envoyée au Conseil Régional, mais aucune réponse n'a été reçue. Il ne s'agissait pas d'un dégageant en corner, il y a un vrai intérêt à l'imaginer plus largement, mais le Conseil Régional a sûrement d'autres priorités.

M. Marc BOURQUI demande si les services de l'Urbanisme et de la Mobilité utilisent des logiciels de planification urbanistique, qui permettent de simuler les flux routiers, tel que Urbansim par exemple.

Au sujet du bâtiment de la plage, M. Philippe BEURET, en suivant les transformations en cours, s'est étonné de voir qu'une porte a été créée dans la baie horizontale de la rotonde. Cette ouverture n'apparaît pas sur les plans d'enquête et n'a pas fait l'objet, à sa connaissance, d'une enquête complémentaire. Ce bâtiment est classé en note 3 au recensement architectural du canton de Vaud. Il souhaite savoir comment cette modification peut être justifiée alors qu'elle n'a pas été soumise à autorisation.

M. David VOGEL lui signale qu'il s'agit de la restitution de la porte qui existait en 1992 et qui a été obstruée lors de travaux. M. le Municipal Claude ULDRY ajoute que la note 3 signifie qu'il s'agit d'un objet intéressant au niveau local mais cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas faire une porte. Le but de la restauration est de remettre le bâtiment dans son état original. Néanmoins, il va se renseigner concernant la mise à l'enquête.

M. Claude FARINE remercie M. le Président d'avoir lu la lettre de la commission culturelle, mais il lui rappelle que cette commission est une commission municipale et qu'à ce titre comme *primus inter pares* il était de son devoir de lire cette lettre.

M. Christian PUHR pense qu'il s'agira de changer le Règlement du Conseil suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes. Ce travail sera sans doute long et il suggère que l'on y réfléchisse déjà.

M. Yves FROIDEVAUX revient sur la date de la sortie du Conseil qui sera le 12 juin soit un mercredi après-midi. Il souhaite avoir quelques explications du Bureau, car cela exclurait 70 à 80% des personnes qui ne pourraient se libérer. M. le Président lui précise que cela se déroulera en fin d'après-midi.

M. Christian UDASSE se préoccupe de savoir où vont passer les voitures dans la ville de Nyon dans les prochaines années. Il pense que cela devient dramatique. Il est pour le vélo, mais pas trop, et estime que le Conseil va se marquer un autogoal vis-à-vis de la population le jour où elle verra qu'elle ne peut plus se rendre au centre ville en voiture.

Mme Aline ANGELI déplore les incohérences de M. Udasse. Il a déposé plusieurs postulats et motions sur les énergies renouvelables et le développement durable et c'est la deuxième fois qu'il fait l'apologie des voitures au centre ville.

## **7. Interpellation de M. Braulio MORA et Mme Vanessa GARDEL au sujet du sentier du Rocher et réponse municipale.**

La discussion sur la réponse municipale est ouverte.

M. Braulio MORA et Mme Vanessa GARDEL reconnaissent qu'un effort a été fait, mais il reste les problèmes suivants : concernant l'eau de ruissellement, ils ont constaté que la cunette a bel et bien été réalisée. Cependant, lors de fortes pluies, l'eau déborde facilement et envahit l'espace adjacent. Il serait judicieux de considérer l'idée de consolider les bords de la cunette avec du bois comme c'est le cas dans les sentiers de montagne, ce qui permet de mieux canaliser l'eau. S'agissant du déneigement et du salage, ils sont d'accord que, pour des raisons écologiques, la Municipalité ne souhaite pas envisager le salage dans une forêt. Ils ont constaté que dès le 22 janvier 2013, des copeaux de bois ont été répandus sur les escaliers préalablement déneigés. Effectivement, un effort a été fait pour rendre les escaliers plus praticables mais ils attirent l'attention sur le fait que dès le lendemain, il ne restait guère de copeaux sur les escaliers. Par ailleurs, aucun déneigement, ni dépôt de copeaux n'a été effectué sur le tronçon de sentier qui longe la pente. Malgré son orientation, ce sentier n'est pas complètement protégé des chutes de neige et, à ce jour, il subsiste une couche de glace sur une bonne partie du tronçon. Ils souhaitent également revenir sur la question posée lors de l'interpellation du 11 janvier 2011, demandant la possibilité d'augmenter la priorité du sentier les jours d'école. Ils reviennent également sur la question de la barrière métallique. Le long du sentier sous les voies CFF, entre le tunnel de l'Etraz et le bâtiment Generali, une barrière métallique est en place, alors qu'elle se situe dans une zone forestière en pente. Qu'est-ce qui empêche dès lors de faire pareil le long du tronçon en question sur le sentier du Rocher ?

Quant à la main courante, elle n'a pas été posée récemment, mais tout au moins il y a une vingtaine d'années, pour preuve, M. Mora se souvient, enfant, avoir joué plusieurs fois au toboggan avec. Ils se demandent également à quelle pétition la Municipalité fait référence et souhaitent savoir quand elle a été déposée. S'agissant de la question concernant les mesures de prévention, la question était basée sur la réponse du 14 février 2011. Le SASEJ ne fait pas office de Police et il existe un groupe « incivilités » qui englobe d'autres services également. Ils souhaitent que cette question puisse être étudiée par ce groupe. Quant au pédibus, cette solution a déjà été testée en 2010 mais n'a pas rencontré de succès. Les enfants qui se rendent au Rocher depuis la Redoute et l'Etraz, sont âgés de 9 ans et plus, et ont l'autonomie de se rendre seuls à l'école, surtout depuis qu'un feu a été installé en face du sentier. A ce jour, aucune information quant à un pédibus n'a été transmise aux parents d'élèves du Rocher. Il s'agit probablement d'une question en cours de réflexion et il serait intéressant de rentrer en contact avec le conseil d'établissement. Ils réalisent qu'ils n'ont peut-être pas été assez clairs ! Dans l'interpellation, ils ont bien précisé que le doute persiste sur l'observation des élèves de 3e et 4e qui ont vu ou cru voir. Par contre, s'agissant des activités répréhensibles, voire pour certaines illégales, notamment la consommation d'alcool par des mineurs et de cannabis, il semble important de se pencher sur la question. Enfin, ils terminent en se demandant, lorsqu'il s'agit d'une agression d'un mineur par un autre mineur, si l'on doit contacter la Gendarmerie.

M. Sacha SOLDINI leur signale qu'ils sont les bienvenus au Conseil d'Etablissement à la commission sécurité et prévention. Il les invite à prendre contact directement avec lui. Le sujet du sentier du Rocher a été abordé et il a les coordonnées des pétitionnaires.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**8. Réponse municipale à l'interpellation de M. Pierre WAHLEN & Consorts intitulée « Quel calendrier politique pour les grands projets en général et la RDU en particulier ? » et résolution.**

La discussion sur la réponse municipale est ouverte.

M. Pierre WAHLEN souhaite remercier la Municipalité pour sa réponse. Quelques remarques ont été faites et transmises aux Conseillers. Même si cela représente plus de travail, il souhaite un meilleur dialogue entre la Municipalité et le Conseil et la possibilité pour celui-ci, très en amont des décisions, de pouvoir donner un premier avis qui permettra à la Municipalité d'avancer plus sereinement dans des dossiers importants. En 2010, une motion pour la création d'une commission permanente de l'urbanisme a été déposée qui pourrait être une commission politique, alors que la commission actuelle est plutôt une commission technique, raison pour laquelle il souhaite que le Conseil vote la résolution proposée soit :

- Le Conseil communal demande à la Municipalité de bien vouloir déposer dans les meilleurs délais un préavis concernant la création d'une commission permanente d'urbanisme

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte la résolution par 72 oui et 9 abstentions.

**9. Rapport N° 77 concernant l'adoption d'un nouveau règlement sur les tarifs et émoluments du Contrôle des habitants**

Rapporteur : Mme Christine TROLLIET

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY regrette que sur le guichet virtuel de la ville, il n'y ait pas la possibilité de pouvoir obtenir des documents, mais uniquement des informations. Il propose qu'avant d'augmenter les tarifs, il serait bon de pouvoir obtenir certains documents par voie de mail

sans devoir se rendre à la Place du Château. Il demande à la Municipalité de réfléchir pour avoir un vrai guichet virtuel et pas seulement un site d'information. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement proposé par la commission est accepté par 80 oui et 1 abstention.

Au vote, le Conseil décide par 77 oui, 3 non et 2 abstentions:

1. d'approuver le « Règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants » amendé
2. de soumettre ce règlement au Canton pour approbation.

**10. Rapport N° 80 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Bourqui et consorts "Pour honorer la mémoire de Pierre-Alain Bertola".**

Rapporteur : M. Régis JOLY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 70 oui et 10 abstentions :

- d'accepter le rapport municipal N° 80 valant réponse partielle au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Bourqui et consorts, du 8 octobre 2012, intitulé "Pour honorer la mémoire de Pierre-Alain Bertola".

**11. Rapport N° 81 concernant une demande de crédit de CHF 324'602.- pour le renouvellement de cinq véhicules, d'une tondeuse et l'achat d'un nouveau véhicule et d'une nouvelle balayeuse en 2013.**

Rapporteur : M. Christian PUHR

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD donne lecture d'une proposition d'amendement :

- Le crédit de CHF 147'852.- prévu pour l'achat d'un véhicule de transport de personnes et d'un véhicule d'officier pour le SDIS est supprimé. Le crédit total octroyé est donc ramené à CHF 176'750.-

En effet, un SDIS régional sera bientôt créé, et il se demande si l'on ne peut pas attendre un peu avant d'acheter ces véhicules. On ne sait pas comment sera pris en compte l'apport des différents services du feu, à qui appartiendront ces véhicules, la manière dont ils seront amenés, ni les besoins en véhicules. On ne connaît pas comment sera financé l'achat du matériel pour le SDIS. Il estime que l'on met la charrue avant les bœufs sans savoir ce que l'on aura en retour.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY comprend le souci de M. Girard et l'assure que dans le projet de statuts qui sera soumis prochainement, un article stipule que les véhicules neufs achetés pendant la période comprise entre l'entrée en vigueur de la LSDIS et la concrétisation de l'association SDIS Nyon seront rachetés au prix de la valeur à neuf, diminués d'un amortissement de 10% par année. Elle insiste également sur le fait que le service du feu a besoin de ces véhicules et ne peut pas attendre que l'association soit créée. Elle l'encourage à retirer l'amendement avec la garantie qu'un article prévoit le rachat des véhicules.

M. Pierre GIRARD remercie Mme la Municipale pour sa réponse claire et précise et retire son amendement, en espérant que le Conseil acceptera la convention qui sera passée pour le SDIS.

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

M. Pierre GIRARD revient sur la dernière phrase de l'amendement qui stipule que la différence est financée par « le budget ordinaire ». Il demande que cela soit corrigé par « le crédit accordé », cela n'a rien à voir avec le budget ordinaire. Ensuite, il pense que cet amendement n'est pas légal, car le fonds pour le service du feu est alimenté par l'ancien impôt pompier. Or, celui-ci était fait pour l'exploitation des pompiers et non pour acheter des véhicules et du matériel. Il estime que l'on ne peut pas utiliser ce fonds pour acheter du matériel, mais pour payer par exemple notre participation au futur SDIS.

M. Christian PUHR reconnaît que le premier point est à modifier. Par contre, il n'est pas convaincu par son argumentation sur le fonds de réserve.

M. David SAUGY estime qu'un véhicule entre dans les frais d'exploitation et ce fonds sert à financer tout ce qui touche aux pompiers.

M. le Municipal Claude ULDRY confirme ce que vient de dire M. Saugy et que l'amendement est correct et recevable. On peut prélever sur ce fonds, et ce montant sera finalement compensé dans les futures années par le nouveau SDIS.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement proposé par la commission, soit l'ajout du point 2 des conclusions par 78 oui, 1 non et 3 abstentions.

Au vote le Conseil décide par 78 oui et 3 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 324'602.-, amortissable en 5 ans, pour l'achat des véhicules suivants :
  - pour le Service de défense incendie et secours :
    - un véhicule de transport
    - un véhicule d'officier
  - pour le Service des espaces verts et forêts :
    - une tondeuse à gazon
    - une balayeuse à terrain synthétique
  - pour les Services industriels:
    - un véhicule léger
    - un véhicule utilitaire
    - un véhicule utilitaire
    - un véhicule léger
2. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 147'852.-, correspondant au coût des véhicules destinés au Service de défense incendie et secours, sur le fonds de réserve n° 9280-16 du Service du feu.

## **12. Rapport N° 83 concernant la politique communale de l'environnement 2011-2016.**

Rapporteur : Mme Séverine LUGEON

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité.

- de prendre acte de la « Politique de l'environnement 2011 – 2016 ».



**13. *Rapport N° 88 en réponse à la motion M. le Conseiller communal Jacky COLOMB, du 10 juin 2011, concernant l'aménagement au service de la population du site de l'amphithéâtre.***

Rapporteur : M. Maurice FREI

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR et le groupe des Verts se sont penchés attentivement sur la motion et le rapport municipal N° 88. Il tient à rappeler que lors de la séance du 12 décembre 2011, M. Pierre WAHLEN avait soumis quelques amendements pour une prise en considération partielle de la motion. Les propositions suivantes avaient été acceptées par le Conseil : une courte portion du mur et des gradins sera reconstituée avec les pièces disponibles, orthostates et fondations à titre d'exemple, le reste des fondations seront stabilisées, l'amphithéâtre doit être rendu à la population sous forme d'un parc aménagé et la dépense ne devrait pas dépasser CHF 3 millions. Le rapport de la Municipalité mentionne cette intervention, mais il n'est nullement fait mention des points ci-dessus. Dans ces conditions, le groupe des Verts va refuser le rapport présenté.

M. Maurice FREI rappelle que la commission devait juste déterminer si la réponse satisfaisait le motionnaire et il n'était pas question de débattre du projet Jules II.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 63 oui, 10 non et 9 abstentions :

- d'accepter le rapport municipal N° 88 valant réponse à la motion partiellement amendée de M. le Conseiller communal Jacky Colomb du 10 juin 2011, concernant l'aménagement au service de la population du site de l'amphithéâtre

**14. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Jean BISCHOFBERGER pour un terrain pour les gens du voyage.***

Rapporteur : M. Sacha SOLDINI

La discussion est ouverte.

M. Alexandre DEMETRIADES aimerait remercier la commission d'avoir souligné le bienfondé du postulat. Il précise que le postulat ne sera pas refusé sur le fond, mais sur la forme, pour des questions de compétences qui sont plus cantonales. Toutefois, la question des gens du voyage va subsister à Nyon tant que le canton ne fait rien et il y aura toujours une question nyonnaise. Il encourage la Municipalité à continuer à s'occuper de ce problème.

M. Jean-Claude MERMILLIOD rappelle qu'autrefois la Municipalité avait ouvert le parking de Colovray pour les gens du voyage en installant des sanitaires mais au vu des résultats, il a fallu fermer cette zone. S'il est bon de revenir sur le problème, il y a également un problème de gestion des terrains. C'est suite à leur comportement qu'il a fallu fermer la zone.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui et 1 abstention :

- de ne pas renvoyer à la Municipalité le postulat « Terrain pour les gens du voyage » de M. Jean BISCHOFBERGER

**14bis *Réponse à l'interpellation urgente de M. Claude FARINE intitulée « Quartier de la Petite Prairie : quelles mesures de sauvegarde pour l'aqueduc romain ? (en annexe)***

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB estime qu'on ne peut pas considérer que le tronçon de l'aqueduc au Parc de Mangettes est « mis en valeur » comme mentionné par M. le Municipal. Il était intervenu, il y a plusieurs années, au moment où l'aqueduc était recouvert pour des raisons idiotes de sécurité. Il estime que l'on pourrait commencer par faire quelque chose à cet endroit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**15. *Préavis N° 90 concernant une demande de crédit de CHF 285'000.- TTC pour l'achat d'un tracteur forestier et de divers équipements.***

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que le tracteur est en panne depuis fin 2011 et il souhaite savoir pourquoi le préavis n'est pas venu plus tôt. Pour combler cette panne, il y a eu passablement de dépenses auprès d'entreprises privées, il demande où l'on a trouvé l'argent ou s'il y aura un crédit supplémentaire. Il souhaite que les commissaires se posent ces questions.

M. Guy-François THUILLARD rappelle qu'il aurait été possible de déposer les deux préavis pour véhicules en même temps et être traités par une seule commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**16. *Préavis N° 91 concernant le don de CHF 1'200'000.- de Mme Corinne Desarzens à la Ville de Nyon – Acceptation du don et création du « Fonds des Jumeaux » auprès de la Banque Cantonale Vaudoise destiné à la rénovation du bâtiment de la plage des Trois-Jetées.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**17. *Préavis N° 92 concernant les transports publics 2013-2014 : Requalification de la rue de la Morâche et de l'avenue Edouard-Rod – Réalisation de deux giratoires – Demande de crédit de réalisation de CHF 3'031'000.- TTC et demande de crédit de CHF 308'000.- HT pour les travaux d'infrastructure des Services Industriels.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**18. *Rapport municipal N° 93 concernant le concept 2020 de l'accueil de la petite enfance.***

La discussion est ouverte.

M. David SAUGY signale que le PLR a un événement important à la date prévue pour la première séance de la commission et de fait aucun commissaire PLR ne pourrait s'y rendre. Le dossier étant important, il demande au premier nommé de prendre contact avec les commissaires PLR pour changer la date

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**19. *Préavis N° 94 concernant une demande de crédit de CHF 323'000.- TTC pour la rénovation et la transformation, pour les besoins de l'administration, de l'appartement situé au 3ème étage de l'immeuble de la Place du Château 10 – Demande de crédit de CHF 35'000.- TTC pour des travaux d'aménagements intérieurs au Centre sportif du Rocher.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 20. *Préavis N° 95 concernant une demande de crédit d'étude de CHF 1'720'000.- pour la rénovation des bâtiments A et B et la construction d'un bâtiment C du Complexe scolaire du Couchant et un crédit d'étude de CHF 21'600.- TTC pour mener une étude générale sur les déplacements scolaires aux abords des écoles nyonnaises.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 21. *Préavis N° 96 concernant une demande de crédit de CHF 299'900.- pour le financement d'achat d'actions de TRIDEL SA par l'intermédiaire de l'augmentation du capital-actions de la SADEC SA.***

La discussion est ouverte.

M. David SAUGY ne comprend pas pourquoi ce préavis va à la COFIN.

Mme Jessica JACCOUD rejoint la remarque de M. Saugy, puisque le groupe socialiste est intervenu auprès de M. Pierre GIRARD, Président de la COFIN, avec la même interrogation.

M. le Municipal Claude ULDRY précise que c'est la Municipalité qui a décidé que ce préavis devait être transmis à la COFIN. Elle pensait que c'était faire preuve de sagesse et de logique car la commission des finances a également étudié le préavis concernant les actions de la Duche SA. Il maintient que cela serait préférable que la COFIN le traite vu qu'il s'agit d'acquisitions d'actions, il y voit un intérêt économique plutôt que politique.

M. Jacky COLOMB souligne que le parti socialiste est à nouveau en pleine contradiction. Ils se plaignent d'avoir trop de travail et dans ce cas, il existe une commission des finances qui a l'habitude de traiter des problèmes financiers et qui est à la hauteur, et ils veulent à nouveau mobiliser d'autres Conseillers pour constituer une commission ad'hoc. Il avoue avoir de la peine à comprendre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 37 oui, 28 non et 16 abstentions de transmettre le préavis à la COFIN.

- 22. *Préavis N° 97 concernant une demande de crédit de CHF 353'200.- pour la division des parcelles inscrites dans le périmètre du plan de quartier Morâche et crédit de CHF 612'000.- TTC pour la réalisation des accès aux bâtiments Nos 4 et 5 dudit plan de quartier.***

La discussion est ouverte.

M. Alexandre DEMETRIADES relève la qualité des plans reçus.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 23. *Préavis N° 98 concernant une demande de crédit de CHF 95'800.- TTC pour la mise en place d'un service de livraison à domicile, répondant aux postulats de MM. les Conseillers communaux Robert Jenefsky et David Vogel.***

La discussion est ouverte.

M. Robert JENEFSKY regrette que la Municipalité ait pris de le chemin de la facilité en répondant au postulat sur les minibus électriques notamment en citant le chiffre de CHF 500'000.- sans aucune justification. Il demande à la commission de bien vouloir se pencher sur l'étude y relative pour justifier cette affirmation, car aucun élément n'est proposé dans le préavis qui, par ailleurs, brille par sa légèreté en faisant l'amalgame entre le service de minibus électrique et un service de transport à la demande, ce qui est erroné.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**24. *Préavis N° 99 concernant l'adoption du plan partiel d'affectation « Vuarpillière – périmètre IV ».***

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY prend le contrepied de M. Démétriadès concernant les plans, car ceux reçus par voie électronique sont de piètre qualité. Auparavant la forme électronique était de bonne qualité contrairement à la version papier, maintenant c'est le contraire. Il demande de mettre une meilleure résolution sur les plans informatiques.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**25. *Motion de M. Laurent MIÉVILLE et Mme Bernadette NELISSEN intitulée « Des mesures concrètes pour rendre à Nyon l'attractivité de son espace public. »***

M. Laurent MIEVILLE précise que le but de la motion est que le Conseil puisse s'exprimer avant la mise en place de la police intercommunale et qu'il soit saisi d'une proposition concrète de la Municipalité à ce sujet.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 59 oui, 14 non et 4 abstentions de renvoyer la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

**26. *Interpellation de M. Jacky COLOMB intitulée « De la pertinence d'une deuxième station de carburant gaz naturel comprimé (GNC) à Signy ».***

M. Jacky COLOMB précise que son propos est surtout de faire remarquer que cette affaire a deux volets qu'il aurait voulu exprimer. Le premier concerne la manière dont la Municipalité a fait passer son crédit pour la station de gaz GNC, ce qu'il n'avait pas trouvé normal, vu que c'était une redite de l'année précédente. Le deuxième, concerne la rentabilité d'une telle station et par conséquent le seul point sur lequel il pouvait s'appuyer, était les connaissances de la première station. Il insiste sur la question du plan financier prévu dans le préavis N°6/2006, sur l'évolution de la vente de véhicules à gaz en Suisse. Il se demande pourquoi la station Avia ne construit pas cette station sans l'appui des pouvoirs publics et si c'est le rôle d'une communauté de se substituer à une entreprise privée. Il souhaite que lors de la réponse, la Municipalité prenne toutes les questions en compte.

**27. *Divers en rapport avec la séance.***

M. Antoine DUMAS relève que le Conseil a pris acte ce soir de la politique communale de l'environnement 2011-2016 et il s'en félicite. Toutefois, afin d'aller dans le sens de la Municipalité, et d'avancer par des petits pas concrets et efficaces, il attire l'attention sur la problématique environnementale des chantiers à Nyon. Le premier se trouve sur le futur site de la promotion dite «La voie romaine». Depuis déjà de nombreuses semaines, des centaines de litres d'eau s'écoulent en continu du terrain. Alors que nous tentons quotidiennement par

de petits actes citoyens d'économiser quelques litres d'eau par semaine, des centaines de litres sont gaspillés aux portes de notre cité ! Son deuxième point concerne le chantier de l'entreprise Steiner. En effet, à deux pas de la gare CFF, sur leur chantier «Central Parc», ils ont installé des Portakabins qui permettent à leurs ouvriers de se changer. Il est à même de comprendre qu'un chantier ne puisse pas être d'une propreté absolue, cependant, à la fonte des neiges, ce n'est plus à une verte « prairie » à laquelle nous avons à faire, mais à un tapis de mégots, de gobelets à café et autres détritiques. Il demande à la Municipalité de suivre particulièrement les points évoqués pour ces chantiers d'une part, mais aussi de surveiller l'ensemble des chantiers sur le territoire communal. Ceci afin que la politique municipale en matière environnementale passe de la théorie à la pratique.

M. Victor ALLAMAND soutient totalement la motion de Mme Nelissen et M. Miéville. Suite aux différents postulats et motions déposés depuis deux ans et les réponses données par la Municipalité, ainsi que les remarques faites par la COGES dans son rapport 2011, il estime qu'en marge des démarches de notre Conseil, des citoyens exposés à cette promiscuité délictueuse essaient d'influer sur le cours des événements.

Ce comportement n'est d'ailleurs pas sans risque. Habitant d'un quartier que les dealers se sont accaparés plus de 15 heures par jour et 365 jours par an, il lui est arrivé d'entendre de ces gens, qu'il ne doit pas parler à la police ou encore que la police n'a pas le droit de faire ceci ou cela. Cela interpelle ! Des Nyonnais ont quelquefois écrit une pétition, sans même recevoir un accusé de réception de nos autorités, et d'autres lettres. Le citoyen lambda est persuadé que les autorités nyonnaises n'ont pas la capacité ni la volonté de gérer ce problème de santé publique, car c'est bien de cela qu'il s'agit, puisque pour acheter du tabac ou de l'alcool un mineur doit présenter une pièce d'identité alors qu'il peut se fournir de produits illicites sans limitation ni risque juridique.

En résumé, il estime que la Municipalité doit sortir de son silence déplacé et communiquer sur ces problèmes. Elle doit fournir des arguments solides, que les membres du Conseil pourront peut-être relayer, si tant est que cela soit encore possible. Car les citoyens largués plus de 3 ans face au commerce de drogue, sont aussi des électeurs désabusés. On pourrait imaginer la création d'une commission municipale ouverte à la société civile.

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND apporte un petit complément à la remarque de M. le Municipal Olivier MAYOR concernant la réponse sur les containers à papier. Elle a constaté que la barre du bas a été enlevée aux Ruettes, ce qui est une bonne chose.

M. Guy-François THUILLARD aimerait revenir sur le sujet des associations de communes. Deux sont en préparation et il demande à la Municipalité de respecter le principe démocratique du Conseil qui doit pouvoir non seulement s'exprimer en séance mais préparer les séances et avoir des discussions en séance de groupe. Or, actuellement avec le timing proposé cette opération n'est pas possible et il se demande pourquoi il y a une telle urgence à faire adopter si rapidement un règlement qui sera complexe et ne rentrera pas en vigueur tout de suite. Il ne comprend pas encore les motivations et aurait souhaité avoir un rapport d'intention de la Municipalité. Il regrette cette manière de travailler de la Municipalité et s'insurge contre ces procédés.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY comprend son agacement, mais rappelle que la loi a changé, que le Grand Conseil a voté un changement de la loi sur les communes en novembre et que son application doit être mise en œuvre le 1<sup>er</sup> mars. Ces deux associations de communes se trouvent à cheval sur les deux lois, ce qui rend l'application difficile. Elle propose une consultation avec des séances d'information certainement plus utiles pour pouvoir travailler sur des statuts qu'un long texte. Le préavis vient de toute façon après la consultation et il tiendra compte des différents rapports des Conseils. Pour la police, il s'agit de 3 communes et pour le feu de 18 communes. Elle demande de faire preuve de compréhension, car il y a des délais à tenir.

Mme Aline ANGELI fait remarquer que l'on ne voyait pas l'évolution du score au bas du tableau et relève que 16 zappettes sont tombées par terre.

M. Jacky COLOMB demande à la Municipalité d'envoyer par écrit à tous les Conseillers les réponses aux interpellations, cela permettrait d'en débattre un peu.

M. Alexandre DEMETRIADES regrette la prise de parole de M. Glasson qui était de l'ironie de comptoir peu honorable pour la fonction. Il trouve dommage car il s'agit de problèmes sérieux. De plus, il estime que l'on n'a pas arrêté de faire l'amalgame entre l'alcool, la consommation de drogue, le bruit dans la rue et incite la Municipalité à distinguer au sujet de l'alcool l'interdiction aux moins de 16 ans, et l'interdiction d'alcool dans certains lieux publics, qui n'est pas forcément bénéfique.

Ces remarques importent peu M. Philippe GLASSON. Il lui signale que l'on peut parler de manière un peu plus décontractée même de sujets sérieux. Il l'informe que dans ce quartier, il y a en moyenne 15 trafiquants de drogue, que ses amis sont interpellés chaque soir, ce qui amène un comportement un peu différent.

M. Yves FROIDEVAUX rappelle que, par rapport à la nouvelle loi sur les communes, il est important d'avoir une vraie discussion avec les Conseils communaux car les amendements seront interdits. Il faudra accepter ou refuser en bloc. Il faut éviter de se trouver dans la situation où, au final, les groupes refuseront car n'ayant pas eu assez de temps pour réfléchir. D'autre part, il regrette qu'un seul rapport pour les trois communes soit fait au sujet de la police. Nyon a une position à défendre.

M. Guy-François THUILLARD n'accepte pas la réponse de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY. Lorsque le Grand Conseil émet une nouvelle loi elle est valable dès une certaine date et l'on a le temps de la mettre en application. Il attend une réponse circonstanciée

A 22h. 30, M. le Président lève la séance.


#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La secrétaire :



André CATTIN



Nathalie VUILLE

Annexes : Réponse à l'interpellation urgente de M. Claude FARINE